

SWEEPSTAKE « LE BILLET DORÉ » DE K'NEX METTANT EN VEDETTE MARIO^{MC}

RÈGLEMENT OFFICIEL



AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR S'INSCRIRE OU POUR GAGNER À CE SWEEPSTAKE

UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER

UN TOTAL DE DIX MILLE INSCRIPTIONS SERONT ACCEPTÉES*.

NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE INSCRIPTIONS ACCEPTÉES RECEVRONT GRATUITEMENT UNE FIGURINE LUIGI^{MC} DE K'NEX (illustrée ci-dessus).

CINQ INSCRIPTIONS ACCEPTÉES RECEVRONT GRATUITEMENT LA FIGURINE MARIO DE K'NEX (illustrée ci-dessus), et CES CINQ INSCRIPTIONS ACCEPTÉES* GAGNERONT UN « BILLET DORÉ ».

DONC, BEAUCOUP VONT PARTICIPER ET PEU VONT GAGNER

Avertissement pour les jeunes : Il est *très* important pour votre sécurité que vos parents sachent ce que vous faites lorsque vous allez en ligne et qu'ils sachent quels sites Web vous visitez. Les conditions d'inscription constituent un contrat, et donc, si vous avez moins de 18 ans, vous devez avoir la permission d'un parent ou tuteur légal pour vous inscrire et gagner. Nous serons particulièrement vigilants dans le contrôle de chacun des 5 participants gagnants d'un grand prix, et tous ceux qui ne nous ont pas donné l'information correcte à propos de leur âge sur le formulaire d'inscription, ou qui n'ont pas vraiment eu l'approbation d'un parent, seront disqualifiés. Donc, assurez-vous de dire à un parent ou tuteur *maintenant* que vous vous inscrivez à ce Sweepstake, et assurez-vous d'obtenir leur permission!

*Pour qu'une inscription soit complète et acceptée, et donc admissible à recevoir l'une des figurines Mario ou Luigi, nous aurons besoin que le parent ou tuteur d'une personne âgée de moins de 18 ans nous fournisse une adresse postale et nous confirme la date de naissance dans les délais indiqués ci-dessous.

1. PÉRIODE DU SWEEPSTAKE : Le Sweepstake « billet doré » de K'NEX mettant en vedette Mario (appelé « Sweepstake » dans le présent règlement officiel), commence à 16 h heure avancée de l'Est le 13 juin 2011 et se termine à 15 h 59 heure avancée de l'Est le 15 juillet 2011, le tout selon l'horloge de l'ordinateur principal de K'NEX.

Tous les renseignements recueillis dans le cadre de ce Sweepstake seront utilisés uniquement aux fins de faire parvenir la figurine gratuite de Mario ou de Luigi de K'NEX à l'adresse postale des dix mille participants acceptés, et de communiquer avec les participants gagnants d'un des cinq grands prix et/ou leur parent ou tuteur, si le participant est âgé de moins de 18 ans. Aucune exploitation, commerciale ou autre, ne sera faite des renseignements d'inscription, telles que les adresses de courrier électronique, adresses postales, les noms, dates de naissance, etc., sauf par K'NEX, qui pourra les utiliser à des fins statistiques. Aucun organisme ou entité externe ne conservera aucun renseignement après que les dix

mille inscriptions acceptées, et les cinq gagnants du Sweepstake auront été notifiés et vérifiés, que toutes les dix mille figurines Mario auront été envoyées et que les cinq gagnants d'un des grands prix auront été accrédités et approuvés.

En outre, les renseignements concernant les cinq gagnants d'un des grands prix seront conservés par K'NEX aux fins de rapports juridiques, de déclarations de revenus et de relations publiques, le cas échéant.

2. ADMISSIBILITÉ : Le Sweepstake est ouvert aux résidents légaux (ce qui signifie l'endroit que vous appelez la maison) des États-Unis, y compris Washington, D.C., (sauf les résidents du Maine, et les résidents de Porto Rico, les territoires ou possessions des États-Unis) et du Canada (sauf ceux de la province de Québec), qui ont atteint l'âge de 6 ans au moment de l'entrée. Les employés de K'NEX Brands ou de ses filiales ou sociétés affiliées, ou toute autre personne ou société impliquée dans le développement ou l'exécution du Sweepstake, et les membres de leur famille immédiate (père, mère, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints respectifs) et les ménages de chacun de ceux-ci, reliés ou non, ne sont pas admissibles à participer ou gagner. Ce Sweepstake est assujéti à toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales et les lois et règlements locaux applicables. Nul là où la loi l'interdit. L'admissibilité sera déterminée par le commanditaire (K'NEX voir ci-dessous) à sa seule discrétion.

3. COMMENT VOUS INSCRIRE :

Les participants peuvent s'inscrire **une fois** par jour de calendrier et par adresse de courrier électronique.

Visitez le site Web www.knex.com/mariogoldenticket et remplissez un formulaire d'inscription officiel. Le formulaire d'inscription dûment rempli doit être soumis en conformité avec les directives en ligne au cours de la période du Sweepstake. Les formulaires incomplets seront disqualifiés et les renseignements incorrects fournis par le participant seront un motif de disqualification.

Pour qu'une inscription soit complète et **acceptée**, et donc admissible à recevoir l'une des figurines Mario ou Luigi, nous avons besoin que le parent ou tuteur d'une personne âgée de moins de 18 ans nous fournisse

une adresse postale et nous confirme la date de naissance dans les délais indiqués ci-dessous.

Donc, lors de l'inscription initiale d'un enfant de moins de 18 ans, un courrier électronique sera envoyé au parent de celui-ci (à l'adresse de courrier électronique fournie lors de l'inscription), l'avisant que son enfant (identifié par son prénom) est l'un des 300 inscriptions par jour permises, *si le parent approuve* de recevoir une figurine offerte gratuitement par K'NEX, selon les chances de gagner décrites et illustrées ci-dessus, et en plus expliquant que **seulement 5 gagnants d'un des grands prix sur 10 000** participants acceptés seront choisis au hasard pour recevoir une figurine Mario accompagnée d'un « billet doré ».

Dans le courrier électronique de réponse du parent/tuteur à K'NEX, le parent/tuteur aura une case à cocher pour choisir d'exclure l'inscription de son enfant et empêcher l'inscription d'être acceptée pour des figurines et/ou des prix offerts dans le Sweepstake. Donc, si le parent/tuteur choisit d'exclure son enfant du Sweepstake, l'inscription initiale de l'enfant et toute inscription ultérieure en provenance de la même adresse de courrier électronique ne seront pas acceptées. L'enfant recevra un message indiquant que leur parent/tuteur a décidé qu'il ne veut pas que l'enfant participe à la promotion.

Si le parent/tuteur ne répond pas, soit pour valider l'inscription de l'enfant soit l'exclure tel que décrit ci-dessus, dans le délai de 48 heures indiqué sur l'avis envoyé par courrier électronique, l'inscription initiale de l'enfant et toute inscription ultérieure en provenance de la même adresse de courrier électronique ne seront pas acceptées et K'NEX n'aura aucune autre obligation concernant le fait que l'inscription de l'enfant ne soit pas incluse parmi les dix mille inscriptions acceptées.

Dans *l'un ou l'autre* de ces scénarios, *ni* une figurine de *Luigi* *ni* l'une des cinq figurines de *Mario* avec un « billet doré », choisies au hasard, ne sera envoyée à l'enfant.

Dans le courrier électronique de confirmation de la qualification pour un prix, K'NEX demandera au parent/tuteur de fournir l'adresse postale à domicile afin que la figurine gratuite de *Luigi* ou *Mario* de K'NEX puisse être envoyée.

Pour de plus amples renseignements, les parents sont invités à consulter :

le lien vers la politique de confidentialité de K'NEX,
http://www.knex.com/About_KNEX/privacy_policy.php,

et le lien vers la page d'accueil de K'NEX, www.knex.com.

4. PRIX : Seulement trois cents inscriptions correctement complétées seront acceptées chaque jour pour la durée de la période du Sweepstake (à l'exception des quatre cents qui seront acceptées la dernière journée du Sweepstake).

Toutefois, dans le cas où un parent/tuteur choisit d'exclure son enfant, ou ne répond pas à notre courrier électronique demandant la vérification dans le délai autorisé, une inscription supplémentaire de quelqu'un d'autre sera autorisée le jour suivant, de sorte que *le total de dix mille figurines (dont cinq seront de Mario avec « billet doré ») sera attribué* d'après les conditions générales du Sweepstake. K'NEX se réserve le droit de prolonger le Sweepstake, si nécessaire, en raison des exclusions, des non-réponses des parents, ou d'autres considérations nécessitant un ou des jours supplémentaires, afin de s'assurer que toutes les dix mille figurines sont envoyées.

Il y aura un total de **cinq gagnants d'un des grands prix** du Sweepstake « billet doré » de K'NEX. Cinq enveloppes « billet doré » de K'NEX seront aléatoirement ajoutées aux 9 995 enveloppes contenant un Luigi par un agent de l'agence de l'accomplissement de manutention de la diffusion réelle des figurines gratuites, avant le début du Sweepstake.

Chacun des cinq « billets dorés » donnera au gagnant d'un grand prix des renseignements sur qui contacter chez K'NEX pour confirmer leur statut de gagnant. Les gagnants, ou leur parent/tuteur (si âgé de moins de 18 ans), devront appeler un employé désigné de K'NEX à un numéro *sans frais*, et devront fournir le code unique qui est imprimé sur le « billet doré ». Une fois qu'ils ont vérifié le code avec l'employé désigné de K'NEX, chacun des cinq gagnants d'un des grands prix, ou son parent/tuteur (si âgé de moins de 18 ans), est tenu d'envoyer une photo claire et lisible ou une photocopie du billet à K'NEX, soit en pièce jointe à un courrier électronique, par

télécopieur ou par le service postal des États-Unis ou du Canada à l'employé désigné de K'NEX, qui en accusera réception et acceptation.

Tous les appels téléphoniques de confirmation doivent être faits auprès de K'NEX au plus tard à 16 h, heure normale de l'Est, le 1er août 2011, et la réception d'une photographie ou d'une photocopie doit être accusée par K'NEX au plus tard à 16 h, heure normale de l'Est, le 8 août 2011. Dans le cas où moins de cinq gagnants d'un des grands prix confirment la réception auprès de K'NEX avant la date limite du 1er août 2011, ou ne parviennent pas à confirmer avec une photographie ou une photocopie avant la date limite du 8 août 2011, le reste des grands prix sera attribué par tirage au sort effectué par le centre de traitement qui fait l'assemblage et la diffusion, à partir du nombre total d'inscriptions dûment remplies au cours de la période du Sweepstake, et de tels gagnants d'un des grands prix seront avisés par courrier électronique et par courrier express. La vérification des renseignements d'inscription et de l'approbation du parent/tuteur sera faite par la suite. (Les autres gagnants d'un des grands prix ne sont pas admissibles en vertu de cette sélection aléatoire.)

Les cinq gagnants d'un des grands prix recevront chacun :

- Un système Wii^{MC} de Nintendo (modèle RVLSWAAA, RVLSWRP2, ou un modèle similaire de valeur égale ou supérieure, selon une disponibilité raisonnable) d'un prix de détail suggéré de **199,99 \$!!**
- Chaque ensemble dans la ligne de jouets de construction Mario Kart^{MC} Wii de K'NEX : cela comprend 18 ensembles distincts de K'NEX, et le prix de détail suggéré total pour ces 18 ensembles est de **635,82 \$!!**

(Veuillez prendre note que K'NEX fera l'introduction de ces ensembles au cours des 8 prochains mois, et, par conséquent, tous les ensembles ne seront pas disponibles à la clôture du Sweepstake. Les ensembles non disponibles au moment de la vérification du statut des gagnants seront envoyés par UPS aux frais de K'NEX aux adresses des gagnants. Veuillez accorder jusqu'à trois semaines pour la livraison des ensembles de K'NEX disponibles au moment de la vérification originale des gagnants d'un des grands prix.)

- Un voyage** pour trois au siège social de K'NEX à Hatfield, en Pennsylvanie. Vous pourrez rencontrer les concepteurs de K'NEX, visiter

l'usine où sont fabriquées les pièces K'NEX, déjeuner avec nous et visiter la zone de conception et l'entrepôt à notre emplacement de Hatfield!!

** K'NEX remboursera les *dépenses réelles* jusqu'à 2 000 \$ par gagnant d'un des grands prix pour le transport de votre domicile à Hatfield, en Pennsylvanie (dans la région métropolitaine de Philadelphie) et pour une chambre dans un hôtel pour deux nuits à chacun des gagnants d'un des grands prix, et deux autres personnes, dont l'un doit être son parent/gardien adulte si âgé de moins de 18 ans. Le gagnant, ou le parent/tuteur si âgé de moins de 18 ans, sera responsable de faire les arrangements de voyage et sera remboursé par K'NEX après le voyage, sur présentation à K'NEX des factures ou des reçus de transport et d'hébergement. Tous les repas, les frais accessoires, les locations de voiture, et autres frais supplémentaires sont à la charge du parent/tuteur. La date de la visite doit être prévue avec un représentant K'NEX au plus tard le 1er septembre 2011. La visite du gagnant doit se faire entre le 1er septembre 2011 et le 30 mars 2012. Si un gagnant ne peut pas planifier son voyage entre ces deux dates, cette partie du prix complet sera perdue et aucune substitution en espèces ou autre ne sera faite par K'NEX. Aucun frais ne sera remboursé pour toute autre personne qui accompagne les trois personnes décrites ci-dessus.

5. Confirmation et vérification des gagnants d'un des grand prix : Le fait de gagner est sujet à la vérification par K'NEX de l'admissibilité du participant en conformité avec le présent règlement officiel et la décision de K'NEX à ce propos sera finale. Les gagnants potentiels de chacun des grands prix, ou leur parent/tuteur si âgé de moins de 18 ans, seront tenus de remplir un formulaire d'information et de le retourner, dûment signé, selon l'échéancier indiqué ci-dessus. À défaut de retourner une partie ou l'ensemble des documents comme indiqué, un grand prix ou une confirmation de grand prix renvoyée à l'expéditeur, ou le gagnant potentiel ne respectant pas l'une quelconque des clauses de ce règlement officiel, peut entraîner la disqualification du participant et le grand prix pourra être décerné à un gagnant potentiel de substitution.

Si un résident canadien est un gagnant potentiel accepté, il ou elle devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique d'une durée limitée, en fonction de son âge, sans recevoir aucune aide, afin d'être admissible à recevoir le grand prix. Si le gagnant potentiel accepté est un résident canadien et que la question est répondue incorrectement, le prix sera annulé et un autre gagnant potentiel sera choisi.

Une inscription constitue la permission d'afficher le nom du gagnant sur le site Web du commanditaire et l'utilisation du nom du gagnant et de sa ville natale à des fins publicitaires sans compensation à moins d'interdiction par la loi.

Tous les prix seront attribués au nom du parent ou tuteur légal du gagnant âgé de moins de 18 ans. Toutes taxes fédérales américaines, canadiennes, provinciales ou étatiques, et les taxes locales, le cas échéant, sont à la charge du gagnant. Un formulaire 1099 des États-Unis, ou un formulaire équivalent au Canada, le cas échéant, sera émis au nom du parent ou tuteur légal.

6. Commanditaire :

Le commanditaire de ce Sweepstake est :

K'NEX Brands, LP (« K'NEX »)
2990 Bergey Road
Hatfield, PA 19440

7. Conditions générales : Le commanditaire (K'NEX), Nintendo (qui n'est pas un commanditaire), leurs sociétés affiliées, et chacun de leurs employés, actionnaires, administrateurs, dirigeants, membres, personnel, agents et ayants droit respectifs ne sont pas responsables pour les inscriptions, courriers ou communications perdue, en retard, illisibles, incomplets, brouillés, ou mal acheminés, et pour des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts ou retards dans les opérations ou la transmission de l'information, dans chaque cas occasionnés soit par une défaillance technique ou d'autres dysfonctionnements du matériel informatique, logiciels, dispositifs de communications ou lignes de transmission, soit par la corruption de données, du vol, de la destruction, de l'accès non autorisé ou de la modification des documents de participation. Le commanditaire n'est pas responsable pour les communications électroniques qui ne sont pas distribuées à la suite de toute forme de filtrage actif ou passif de toute nature, ou du manque d'espace dans le compte de courrier électronique du participant pour recevoir des messages par courrier électronique. L'utilisation d'un logiciel

automatisé ou de programmes informatiques dans le cadre de ce Sweepstake est interdite et toute personne qui utilise ou tente d'utiliser de telles méthodes dans le cadre de ce Sweepstake sera disqualifiée. Le commanditaire décline toute responsabilité pour les dommages à tout système informatique résultant de la participation ou de l'accès ou du téléchargement de renseignements dans le cadre de ce Sweepstake, et se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre ce Sweepstake si un virus, un bogue, un traducteur robotique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle du commanditaire corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Sweepstake. MISE EN GARDE : Toute tentative par un participant d'endommager délibérément tout site Web ou de miner le fonctionnement légitime du présent Sweepstake constitue une violation des lois criminelles et civiles. Advenant une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit de disqualifier et/ou de réclamer des dommages à un tel participant dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant de toute autre promotion menée par le commanditaire, maintenant et dans l'avenir, en cas de fraude ou de faute du participant affectant l'intégrité de ce Sweepstake. Toutes les taxes sont à la charge du gagnant. Toutes les données recueillies par le biais de ce Sweepstake seront traitées conformément à la politique de confidentialité du commanditaire.

8. Renonciation :

En participant à ce Sweepstake, chaque participant, ou son parent/tuteur, si âgé de moins de 18 ans, accepte les conditions décrites dans le présent règlement officiel, accepte de respecter et d'être lié par la décision du commanditaire à propos des cinq gagnants d'un des grands prix, et garantit qu'il/elle ou son enfant, si l'enfant est âgé de moins de 18 ans, est admissible à participer à ce Sweepstake. **LIMITATION DE**

RESPONSABILITÉ : EN S'INSCRIVANT AU SWEEPSTAKE, ET EN ACCEPTANT LE PRIX, LE GAGNANT ACCEPTE DE DÉGAGER LE COMMANDITAIRE (K'NEX), NINTENDO, ET TOUT PARENT, FILIALE, ENTITÉS AFFILIÉES OU LEURS SUCCESSEURS, ET SON OU LEURS DIRECTEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, MEMBRES, PERSONNEL, AGENTS ET AYANTS DROIT, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, SON OU SES AGENTS, AGENCES DE PUBLICITÉ OU DE PROMOTION, DE TOUTE RESPONSABILITÉ, PERTE, ACTION, RÉCLAMATION, PRÉTENTION OU DOMMAGE PROVENANT DE OU

EN RELATION AVEC LA PARTICIPATION À CE SWEEPSTAKE, L'ATTRIBUTION, LA RÉCEPTION ET/OU LE MAUVAIS USAGE DE TOUT PRIX OU AVEC LA PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ LIÉE AU PRIX. NI LE COMMANDITAIRE, NI NINTENDO, NI AUCUN PARENT, FILIALE, ENTITÉS AFFILIÉES OU LEURS SUCCESSEURS, OU SON OU LEURS DIRECTEURS, ACTIONNAIRES, EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, MEMBRES, PERSONNEL, AGENTS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS, N'AURA AUCUNE DETTE OU RESPONSABILITÉ POUR TOUT PRÉJUDICE, PERTE, ACTION, RÉCLAMATION, PRÉTENTION OU AUTRE OBLIGATION DE TOUTE NATURE PROVENANT DE LA PARTICIPATION AU SWEEPSTAKE OU DE TOUT PRIX ACCORDÉ. EN ACCEPTANT LE PRIX, LES GAGNANTS ACCEPTENT QUE LE COMMANDITAIRE, NINTENDO, LEURS ENTITÉS AFFILIÉES ET CHACUN DE LEURS ACTIONNAIRES, DIRECTEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, MEMBRES, AGENTS, PERSONNEL ET AYANTS DROIT RESPECTIFS SOIENT EXEMPTS DE TOUTE PRÉTENTION OU RÉCLAMATION PROVENANT DE L'UTILISATION DU PRIX OU DE TOUTE AUTRE PARTICIPATION AU SWEEPSTAKE. LES GAGNANTS ASSUMENT TOUTE LA RESPONSABILITÉ POUR TOUT PRÉJUDICE OU DOMMAGE CAUSÉ OU PRÉTENDU ÊTRE CAUSÉ PAR LA PARTICIPATION À CETTE PROMOTION OU LE MAUVAIS USAGE DE TOUT PRIX. Les participants conviennent que (a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou en relation avec ce Sweepstake ou toute récompense accordée doivent être résolus individuellement, sans recours à toute forme de recours collectif, (b) toutes les réclamations, jugements et indemnisations doivent être limités aux frais réels et débours engagés, y compris les coûts associés à la participation à ce Sweepstake, mais en aucun cas les frais d'avocat, et (c) en aucun cas les participants seront autorisés à obtenir des indemnisations, et les participants renoncent à tout droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires ou consécutifs ou tous autres dommages, autres que les frais et débours réels, et à tous les droits à des dommages-intérêts multipliés ou augmentés. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, EN CONSÉQUENCE LA PHRASE PRÉCÉDENTE PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

Le Sweepstake et le présent règlement officiel sont régis par et seront interprétés conformément aux droits substantiels de l'État de Pennsylvanie, qui aura la juridiction exclusive.

9. Prix et chances de gagner

Les chances de gagner un grand prix sont de 5 sur 10 000.

La valeur totale approximative (valeur au détail suggérée) de tous les cinq grands prix est de : 14 179 \$.

La valeur au détail totale approximative des figurines Luigi de K'NEX est la suivante : 20 000 \$.

Liste des gagnants : La liste des 5 gagnants des grands prix sera disponible en envoyant une enveloppe affranchie pré-adressée avant le 1er septembre 2011 à : Sweepstake « billet doré de K'NEX », Département juridique, K'NEX Brands L.P., 2990 Bergey Road, Hatfield, PA 19440.

AUCUN ACHAT REQUIS.

BEUCOUP VONT PARTICIPER ET PEU VONT GAGNER

Nintendo ne parraine pas, n'endosse pas et n'est pas autrement associé à cette promotion.

Les propriétés de Nintendo sont des marques de commerce de Nintendo.
© 2011 Nintendo.

© K'NEX Brands, L.P. 2011